



CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 juin 2017 (19h00)

Ordre du jour – Version adoptée

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réunion ordinaire du Conseil d'administration Mardi 20 juin 2017 à 19h00 - 3 rue de Fontenay à Versailles

Date de la convocation : 02/06/2017

Nbre de membres convoqués : 9 (+1)

Etaient présents : Jean-Marie TETART, Jean-Max SERY, Bocar KOUNDOUR, Jean-Claude BEUF (observateur)

Avaient donné pouvoir : Michel VIALAY, Cécile DUMOULIN, Alexandre JOLY, Marie-Hélène AUBERT

ORDRE DU JOUR :

1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.

2- Informations et notifications.

- a) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.
- b) Calendrier de réunion des instances.
- c) Calendrier des activités.
- d) Point budgétaire.
- e) Dépôt de la demande de modification de la convention constitutive.
- f) Contrôle de gestion de la Chambre régionale des comptes.
- g) Propositions des Commissions permanentes.
- h) Ressources humaines d'YCID.
- i) Economies de papier.
- j) Bilan synthétique de l'activité d'YCID.

3- Délibérations.

- a) CA/2017/007 Approbation du budget supplémentaire 2017
- b) CA/2017/008 Convention de dons d'ordinateurs avec le Département des Yvelines
- c) CA/2017/009 Révision de la grille d'indemnités des volontaires de solidarité internationale
- d) CA/2017/010 Conventions de mise en œuvre du financement AFD FICOL pour la gestion des déchets à Podor (Sénégal)
- e) CA/2017/011 Convention "Rentrée solidaire" avec l'association Solidarité laïque
- f) CA/2017/012 Convention avec Bibliothèques sans frontières pour le projet "Koombook78"
- g) CA/2017/012 Convention de partenariat "Passeport" avec la CCI Versailles-Yvelines

4- Points divers.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DELIBERATIONS

Délibération n° CA/2017/07

Approbation du budget supplémentaire 2017

- Annexe(s) à la délibération :
- Résumé des propositions budgétaires (Annexe 4)
 - Projet de budget supplémentaire (Annexe 5)

Exposé des motifs :

Le budget supplémentaire a pour objet d'une part de reprendre le résultat de l'exercice précédent, d'autre part de procéder aux ajustements budgétaires rendus nécessaires par le déroulement du programme prévisionnel d'activités.

Le résultat constaté dans le compte administratif représente 454 617,99€, réunissant un excédent de fonctionnement (456 290,99€) et un déficit en investissement (-1 673€). Ce résultat est repris dans les sections correspondantes du projet de budget supplémentaire.

Les reports de l'exercice 2016 portent quant à eux sur un montant de 215 670,15€ en dépenses de fonctionnement, et de 1 673€ en recettes d'investissement.

L'ajustement du budget peut s'opérer en recettes et en dépenses. Côté recettes, la finalisation des adhésions 2017 ainsi que le partenariat en cours avec le Département de l'Essonne (exposition) notamment, conduisent à opérer un ajustement de + 10 700€ en recettes de fonctionnement et -5 000€ en recettes d'investissement.

En dépenses, d'importances actions non programmées dans le budget initial sont à prendre en compte : réalisation d'une exposition commune avec l'Essonne, dont YCID préfinancera l'intégralité des coûts et bénéficiera en contrepartie d'une subvention de l'Essonne représentant la moitié du coût, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs dans le cadre du développement économique (réalisation d'une « carte de visite économique », soutien au recrutement de stagiaires pour développer l'international, mise en place d'un fonds de prêts d'honneur)... au total, 227 473€ de dépenses nouvelles (inclus quelques annulations de dépenses initialement prévues) sont à programmer. Une fois déduit la couverture des reports, un montant de 20 520,84€ demeure disponible, et est affecté au programme « provisions » en vue d'une mobilisation ultérieure.

DECISION :

Article 1- Conformément au compte administratif du groupement, le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

- Section de fonctionnement : +456 290,99€
- Section d'investissement : -1 673,00€.

Ce résultat est repris dans les sections correspondantes du budget supplémentaire du groupement pour 2017.

Article 2- Conformément au compte administratif du groupement, les reports de crédits de l'année 2016 sur l'exercice 2017 représentent :

- Section de fonctionnement : -215 670,15€
- Section d'investissement : +1 673,00€

Les reports sont repris dans les sections correspondantes du budget supplémentaire du groupement pour 2017.

Article 3- Le budget supplémentaire d'YCID pour l'année 2017 s'établit ainsi de manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - o Recettes : 466 990,99€
 - o Dépenses : 466 990,99€
- Section d'investissement :

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



		○ Recettes : - 2 827,00€			
		○ Dépenses : -2 827,00€			
Article 4-	La décision modificative et le budget rectifié qui en résulte est déclaré exécutoire à compter de sa transmission à l'agent comptable du groupement.				
Article 5-	Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget modifié, conformément aux dispositifs statutaires, du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.				
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>			REJETE <input type="checkbox"/>	

Délibération n° CA/2017/08

Convention de dons d'ordinateurs avec le Département des Yvelines

Annexe(s) à la délibération : - Projet de convention de don (Annexe 6)

Exposé des motifs :

Le Département a fait part à YCID de se séparer d'un lot d'ordinateurs portables neufs, acquis en 2011, et non compatibles avec l'architecture informatique mise en place par le Département. 14 ordinateurs ultra-portables sont donc proposés à YCID, et après échange avec les représentants du Département sur leur affectation, envisage de les attribuer de la manière suivante : 10 unités pour le projet de construction d'une bibliothèque à Thilogne, porté par l'association TAD, puisqu'il s'agit d'un projet dont à la fois le Département sera partenaire dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Département de Matam, et à la fois YCID puisque TAD entend déposer une demande de financement pour le bâtiment construit en voute nubienne. En attendant que ce projet se réalise, les ordinateurs pourraient être acheminés au Sénégal sous la responsabilité de la Maison des Yvelines. Les 4 unités suivantes seraient utilisées dans le cadre du projet Koombook78 mené par YCID avec Bibliothèques sans frontières.

DECISION :

Article 1- Approuve la convention de don entre le Département des Yvelines et YCID portant sur un lot de 14 ordinateurs portables.

Article 2- Autorise le Directeur à signer la convention.

Article 3- Autorise le Directeur à signer les décisions d'affectation du lot, au profit de Thilogne association développement (TAD) pour 10 unités, et de Bibliothèques sans frontières (BSF) pour 4 unités.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>			REJETE <input type="checkbox"/>	

Délibération n° CA/2017/09

Révision de la grille d'indemnités des volontaires de solidarité internationale

Annexe(s) à la délibération : -

Exposé des motifs :

Le Conseil d'administration a pu déjà donner son avis, lors de sa réunion du 28 juin 2016, sur la grille d'indemnité arrêtée par YCID pour les contrats de volontariat de solidarité internationale gérés par la Guilde européenne du RAID. Cette grille n'avait cependant pas fait l'objet d'une délibération, et par ailleurs les modalités de prise en compte de l'ancienneté s'arrêtaient à six années de service. Au vu de la

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



prolongation prochaine d'un contrat au-delà de cette période de six ans, il est proposé de compléter la grille et de la faire adopter par le Conseil.

DECISION :

- Article 1-** L'indemnité de vie versée par YCID aux volontaires de solidarité internationale est calculée de la façon suivante :
- Indemnité de base : 600€/mois
 - Complément ancienneté 1 an : +50€/mois
 - Complément ancienneté 2 an : +50€/mois
 - Complément ancienneté 3 an : +100€/mois
 - Complément ancienneté 4 an : +100€/mois
 - Complément ancienneté 5 an : +100€/mois
 - Complément ancienneté 6 an : +150€/mois
 - Complément ancienneté 7 an : +150€/mois
- Article 2-** L'indemnité de logement versée par YCID aux volontaires est de :
- 0€/mois lorsque le logement est mis à disposition gratuitement, charges comprises, des volontaires
 - 300€/mois pour un logement indépendant
 - 400€/mois lorsque le logement indépendant se situe dans une ville de plus de 100 000 habitants
- Article 3-** L'indemnité d'encadrement versée par YCID aux volontaires exerçant une fonction d'encadrement d'autres volontaires ou d'autres salariés locaux est fixée à 150€/mois.
- Article 4-** Lorsqu'un volontaire, au motif de sa nationalité, ne bénéficie pas des mêmes conditions de couverture sociale que les volontaires français, une compensation correspondant au coût de la protection qui serait normalement pris en charge par YCID ou par le Ministère des affaires étrangères est versée au volontaire, charge à ce dernier d'assurer sa propre couverture.
- Article 5-** La présente grille d'indemnité entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017, sans effet rétroactif.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>			REJETE <input type="checkbox"/>	

Délibération n° CA/2017/10

Conventions de mise en œuvre du financement AFD FICOL pour la gestion des déchets à Podor (Sénégal)

- Annexe(s) à la délibération :
- Convention-cadre de partenariat (Annexe 7)
 - Convention de rétrocession du financement (Annexe 8)

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa coopération décentralisée au Sénégal avec le Département de Podor, le Département des Yvelines a obtenu un cofinancement de l'Agence française de développement (guichet « FICOL ») pour la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets dans les 22 communes du département. Ce programme, d'une durée de trois ans, représente un coût global de 1 175 000€, dont 670 000€ de financement AFD. Plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet, outre les deux collectivités : l'Agence régionale de développement de Saint-Louis, l'ONG Le Partenariat, l'association la Maison des Yvelines et YCID.

YCID est principalement signataire de ce partenariat au regard de l'engagement de la Maison des Yvelines, même s'il jouera en tant que tel un rôle de conseil auprès du Département. La Maison des

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yvelines est quant à elle partie prenante de l'équipe de gestion du projet (Isabelle HOUSSOU), et assure un suivi administratif et financier du projet pour le compte du Département, notamment dans la perspective de la rédaction des rapports d'activités et de la justification d'emploi des fonds à l'égard de l'AFD. A ce titre, il est prévu que la MDY perçoive une indemnisation pour cette mission d'assistance technique, représentant environ 1 500€ par mois. Cette somme participera ainsi au fonctionnement de la MDY, en déduction des financements apportés par YCID.

YCID est aussi signataire d'une convention de rétrocession au Département de Podor des fonds versés par l'AFD au Département des Yvelines, de même que la Maison des Yvelines, en vue d'établir les modalités de contrôle d'emploi des fonds dont la MDY est chargée.

Aucune de ces deux conventions, ni d'ailleurs le projet dans son ensemble, n'implique d'engagements financiers de la part d'YCID, considérant par ailleurs que l'affectation de ressources humaines de la MDY au suivi du projet est compensée par l'indemnité perçue par la MDY.

DECISION :

Article 1- Approuve la convention-cadre de partenariat entre le Département des Yvelines, le Département de Podor, l'Agence régionale de développement de Saint-Louis, l'ONG le Partenariat, YCID et la Maison des Yvelines.

Article 2- Approuve la convention de rétrocession des fonds entre le Département des Yvelines, le Département de Podor YCID et la Maison des Yvelines.

Article 3- Autorise le Directeur à signer les deux conventions citées.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2017/11

Convention "Rentrée solidaire" avec l'association Solidarité laïque

Annexe(s) à la délibération : - Projet de convention de partenariat (Annexe 9)

Exposé des motifs :

Chaque année depuis 3 ans, YCID apporte un concours logistique à la campagne nationale « Rentrée solidaire : un cahier un crayon » organisée par l'association Solidarité Laïque. Cette campagne propose aux établissements scolaires de collecter des fournitures pour les élèves d'un pays désigné chaque année : après le Mali en 2015, le Liban en 2016, c'est au tour de la Tunisie. Le soutien fourni par YCID porte sur la communication auprès des collègues yvelinois, la collecte des fournitures dans chaque établissements participants par un camion conduit par les équipes d'YCID, et l'organisation d'une cérémonie avec les établissements participants pour remettre les dons à Solidarité Laïque.

Aucune de ces deux conventions, ni d'ailleurs le projet dans son ensemble, n'implique d'engagements financiers de la part d'YCID, considérant par ailleurs que l'affectation de ressources humaines de la MDY au suivi du projet est compensée par l'indemnité perçue par la MDY. 14, puis 12 établissements, ont participé les années précédentes.

DECISION :

Article 1- Approuve la convention de partenariat entre YCID et Solidarité Laïque pour la participation d'YCID à l'opération « Rentrée solidaire ».

Article 2- Autorise le Directeur à signer la convention.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
--	---------	----------	------	--------	------------

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input checked="" type="checkbox"/>			REJETÉ <input type="checkbox"/>	

Délibération n° CA/2017/12

Convention avec Bibliothèques sans frontières pour le projet "Koombook78"

- Annexe(s) à la délibération :
- Projet de convention de partenariat (Annexe 10)
 - Demande de financement déposée au MAE (Annexe 11)

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme d'animation du territoire, YCID a fait du public jeune une cible de sensibilisation prioritaire. A ce titre, un certain nombre d'intervention sont en cours ou en préparation : offre d'animation pour le périscolaire à l'attention des communes, catalogues d'interventions thématiques pour les collèges, incitation au rapprochement entre associations et établissements scolaires autour de la campagne Microdons78, participation à la campagne « Rentrée solidaire », cofinancement de chantier de jeunes (y compris pour des collégiens), bourses CYAM visant prioritairement les étudiants... En relation avec l'aide financière que le Département des Yvelines peut apporter aux collèges au titre du soutien à leurs appariements avec l'étranger, YCID souhaite également apporter sa contribution en favorisant la possibilité matérielle de communication entre établissements yvelinois et africains : si les technologies numériques de communication permettent des échanges à bas coûts, l'accès à ces technologies en Afrique est encore limité. En ce sens, YCID a approché l'association Bibliothèques sans frontières (BSF) pour mettre au point, à partir d'un objet créé par BSF, le Koombook, un produit spécifique répondant à cet objectif.

Le Koombook se présente aujourd'hui comme un disque dur auquel l'accès se fait via wifi sur des terminaux (tablettes, ordinateurs, smartphones...) non spécifiques. Des ressources issues du web peuvent y être enregistrées, les utilisateurs y accédant à travers leur portail internet et peuvent naviguer entre les pages disponibles, sans être eux-mêmes connectés à internet. BSF y télécharge notamment une encyclopédie en ligne (wikipedia), un site pédagogique dédié aux sciences (Khan Academy) et d'autres ressources de ce type. Ces ressources peuvent constituer des apports utiles pour les enseignants, et familiariser les élèves avec l'internet. Le Koombook peut être relié au réseau informatique, de façon à pouvoir télécharger les mises à jour des sites enregistrés sur son disque dur.

YCID souhaite, à partir de cet outil, introduire trois évolutions : une possibilité de connecter le Koombook à internet via une clé 3G, la couverture des pays africains en internet mobile étant supérieure à celle par le réseau téléphonique/fibre ; des batteries externes afin de pouvoir les recharger par un module de charge solaire, pour les endroits privés d'électricité ; et deux applications d'échange de fichiers (type Dropbox) et de messagerie (type Outlook) permettant des échanges de documents et messages avec l'extérieur (la mise à jour du serveur de fichiers et du serveur de messagerie s'effectuant lors de la connexion de l'appareil avec la clé 3G). En l'absence de connexion, les terminaux peuvent néanmoins accéder aux fichiers et messages enregistrés sur le Koombook, et préparer leurs envois. In fine, le souhait d'YCID est de pouvoir proposer gratuitement cet appareil aux établissements scolaires des Yvelines pour les inciter à développer des appariements avec des établissements en Afrique : seuls ces derniers seraient cependant dotés d'une mallette « Koombook78 » comprenant un Koombook et des terminaux, les établissements français ne connaissant pas de difficultés à avoir du matériel informatique et l'accès à l'internet. Cet outil pourrait aussi être commercialisé auprès d'associations yvelinoises, qui pourraient monter facilement des projets de « classes numériques » en complément de leur soutien à l'infrastructure scolaire.

Le développement d'un tel projet est envisagé pendant deux ans, et s'appuiera, en dehors de l'expertise et du suivi de BSF, sur le Lycée Jules Ferry de Versailles, le Lycée d'enseignement technique d'Anèho au Togo, et une école de commerce. Durant la première année, il s'agira de mettre au point le produit (des élèves de Jules Ferry se rendront ainsi au Togo, après avoir fabriqué un Koombook, et une expérimentation sur 6 mois en condition réelle sera mise en œuvre probablement au Sénégal) ; puis, dans

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



un second temps, les conditions de fabrication et de commercialisation de ce produit seront étudiées au Lycée d'Anèho, qui pourrait assurer la distribution du Koombook en Afrique de l'Ouest et sa maintenance, ce qui serait aussi l'occasion pour le Lycée de disposer d'une petite source de revenus autonomes.

Pour la mise en œuvre de ce projet, une demande de financement auprès du Ministère des affaires étrangères a été déposée par le Département : cette demande comprend deux composantes, l'une sur le soutien pédagogique au Lycée d'Anèho (cadre de la coopération décentralisée départementale), l'autre conduite par YCID sur le développement du Koombook. La composante « YCID » représenterait un budget prévisionnel (hors coûts de suivi, frais administratifs...) de 85 640€ entre mi-2017 et mi-2019, et YCID pourrait alors prétendre au reversement par le Département de la part de la subvention MAE pour cette composante, de 49 960€.

Dans l'attente de connaître la réponse du Ministère, il a été convenu avec BSF de signer une première convention avec YCID pour l'année 2017, afin de pouvoir lancer la fabrication des prototypes et l'expérimentation au Sénégal au cours du second semestre. 2 élèves de Jules Ferry sont en stage depuis le début du mois de juin à BSF sur ce projet, et iront une semaine au Togo pour tester le prototype dans différents environnements et expliquer son fonctionnement à des élèves du Lycée d'Anèho. Le coût prévisionnel du partenariat pour l'année 2017 avec BSF est de 37 310€.

DECISION :

- Article 1-** Approuve la convention de partenariat entre YCID et Bibliothèques sans frontières pour la mise en œuvre du projet « Koombook78 » en 2017.
- Article 2-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à Bibliothèques sans frontières d'un montant de 37 310€.
- Article 3-** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Animation du territoire » chapitre 65 article 6574 du budget 2017 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2017/13

Convention de partenariat "Passexport" avec la CCI Versailles-Yvelines

Annexe(s) à la délibération : - Projet de convention de partenariat (Annexe 12)

Exposé des motifs :

Dans le domaine des relations économiques avec l'Afrique, YCID entend se positionner sur des actions de sensibilisation et d'initiation des petites et moyennes entreprises yvelinoises, davantage que dans l'accompagnement où des acteurs importants comme la CCI ou Business France disposent déjà d'une légitimité et de moyens supérieurs. YCID a identifié avec la CCI la problématique de l'engagement de PME à l'international comme pouvant être l'un des axes de son intervention : en effet, les petites structures ont rarement le temps, et manquent d'expérience, pour préparer de façon approprié un projet de développement international, malgré un intérêt que la CCI perçoit comme croissant. Aussi cette dernière propose-t-elle une formule (payante) dédiée aux entreprises yvelinoises « Passexport », qui permet de se préparer et d'être accompagné dans ce parcours. L'une des actions d'accompagnement prévue par la formule est l'aide au recrutement et au suivi d'un stagiaire, pour une durée de 3 à 6 mois, chargé d'étudier pour l'entreprise le projet de développement international.

YCID pourrait à ce titre proposer une aide, qui rejoindrait par ailleurs ses objectifs d'intéresser le public jeune à la coopération internationale. Il s'agirait d'une aide financière permettant de limiter pour

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'entreprise le coût de recrutement d'un stagiaire et le coût de l'accompagnement apporté à celui-ci par les services de la CCI. Aujourd'hui, pour un stage de 6 mois, le coût complet est estimé à 6 445€.

L'aide serait ainsi versée à l'entreprise yvelinoise s'étant engagée dans un projet de développement vers l'Afrique et ayant souscrit la formule d'accompagnement de la CCI. Cette aide serait variable selon les critères de la durée du stage et de la provenance du stagiaire (Yvelines ou non) : elle se monterait au mieux à 5 000€, soit 77,5% du coût estimé pour l'entreprise, à 1 500€ (cas d'un stagiaire de moins de 6 mois non Yvelinois), soit 40% du coût pour l'entreprise (qui elle est systématiquement yvelinoise). L'entreprise aurait par ailleurs à adhérer à YCID.

Les demandes seront donc dans un premier temps reçues par la CCI, qui orientera vers YCID les entreprises correspondant aux critères de l'aide proposée. En y allouant chaque année une somme d'environ 10 000€, YCID pourrait ainsi soutenir entre 2 et 6 demandes par an. La somme n'est cependant mobilisée par YCID que dans l'hypothèse où des demandes sont présentées.

DECISION :

- Article 1-** Approuve la convention de partenariat entre YCID et la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France.
- Article 2-** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 3-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Développement économique » chapitre 65 article 6574 du budget 2017 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	7	7	7	0	0
Résultat du vote :	ADOPTE <input checked="" type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

1- POINTS DIVERS.

Les points divers seront inscrits en cours de séance.